

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
6 MARS 2019
PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 6 mars 2019 au 188, rue Jeanne-d'Arc à 16h00.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Appel nominal
- 1.3 Constatation de l'avis de convocation
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du second projet de règlement 2019-004 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter certains usages dans la grille 33-I
- 1.6 Adoption du second projet de règlement 2019-005 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 en y ajoutant les usages utilité publique et administration publique dans la zone 51-A
- 1.7 Liste référendaire et ouverture de registre 2^e projet de règlement 2019-004
- 1.8 Liste référendaire et ouverture de registre 2^e projet de règlement 2019-005
- 1.9 Question du public

2. Levée de la séance

- 2.1 Levée de la séance spéciale.

1.1 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur le maire Christian Beauchamp
Monsieur le conseiller Paul Gagnon, siège no 2
Monsieur le conseiller Daniel Malo, siège no 3
Monsieur le conseiller Alain Clément, siège no 4
Monsieur le conseiller Laurent Clément, siège no 5
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière siège no 6

Était absent :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1 absence motivée

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Hélène Bélanger était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Beauchamp.

1.2 2019-03-102 OUVERTURE DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire, Christian Beauchamp constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 16H00, aucune personne n'est présente dans la salle.

1.3 2019-03-103 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe confirme qu'un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil et ce en conformité avec le code municipal du Québec. Tous les élus confirment avoir reçu convocation à ladite réunion.

1.4 2019-03-104 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.5 2019-03-105 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 ET VISANT À AJOUTER UN USAGE DANS LA ZONE 33-I

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière

Que ce Conseil adopte le 2^e projet de règlement 2019-004 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter un usage au règlement de zonage et dans la grille d'usage 33-I.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

2e PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-004

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE VISANT L'AJOUT D'UN USAGE CLASSE ACTIVITÉ PARA INDUSTRIELLE DANS LA ZONE 33-I

- | | |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CONSIDÉRANT | que la municipalité de Papineauville est régie par le <i>Code municipal</i> et la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> ; |
| CONSIDÉRANT | que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 2004-03-03 le 21 juin 2004; |
| CONSIDÉRANT | que la municipalité trouve appropriée de créer une classe d'usage Classe Activité Para-Industrielle afin de répondre au besoin de la population; |
| CONSIDÉRANT | que cette nouvelle classe d'usage sera située dans le quartier industriel; |
| CONSIDÉRANT | que le Conseil municipal est d'avis que l'usage doit être ajouté dans la zone 33-I; |
| CONSIDÉRANT | qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 26 février 2019. |

EN CONSÉQUENCE,

LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-004 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage numéro 2004-03-03 est modifié par l'ajout de l'article 3.2.5.10, intitulé :

Classe Activité Para-Industrielle

Cette classe ne comprend que les Activités para-industrielles, c'est-à-dire celles qui sont fortement liées au domaine industriel comme le transport, l'entreposage, les entreprises industrielles polyvalentes, les entreprises engagées dans des productions impliquant une technologie de pointe, etc. Elle comprend aussi les entreprises non industrielles mais dont les activités, les besoins et les inconvénients qu'ils causent au voisinage se rapprochent de ceux du domaine industriel, non pas du point de vue économique, mais plutôt de celui de l'occupation de l'espace ou de l'impact sur l'environnement (ex.: commerces de gros, entreprises de construction, ateliers de réparation de mécanique de véhicule lourds, etc.).

ARTICLE 3 GRILLES DES SPÉCIFICATIONS ZONAGE

Aux grilles des spécifications, la classe Activité para-industrielle est ajoutée dans la première colonne sous l'onglet Industrie.

ARTICLE 4 AJOUT D'UN USAGE DANS LA ZONE 33-I

Un point est ajouté dans la grille des spécifications de zonage afin de permettre la classe d'usage Activité para-industrielle dans la zone 33-I. Tel que montré dans la grille annexée au présent règlement et faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

1.6

2019-03-106 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2019-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 EN Y AJOUTANT LES USAGES UTILITÉ PUBLIQUE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LA ZONE 51-A

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Gagnon

Que ce Conseil adopte 2e projet de règlement 2019-005 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter les usages mentionnés en titre dans la grille d'usage 51-A.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**

2^e PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-005

PROJET DE RÈGLEMENT 2019-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 EN Y AJOUTANT LES USAGES UTILITÉ PUBLIQUE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LA ZONE 51-A

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 2004-03-03 le 21 juin 2004;
- CONSIDÉRANT que la municipalité trouve appropriée d'ajouter les classes d'usages Utilité publique et Administration publique dans la zone 51-A ;
- CONSIDÉRANT que ces nouvelles classes d'usages seront situées en bordure d'un quartier industriel;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis que les usages doivent être ajoutés dans la zone 51-A;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 26 février 2019.

EN CONSÉQUENCE,

LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-005 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 AJOUT DES USAGES UTILITÉ PUBLIQUE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LA ZONE 51-A

Des points sont ajoutés dans la grille des spécifications de zonage afin de permettre les classes d'usages Utilité publique et Administration publique dans la zone 51-A. Tel que montré dans la grille annexée au présent règlement et faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

1.7 2019-03-107 LISTE RÉFÉRENDATAIRE ET OUVERTURE DE REGISTRE 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 2019-004

ATTENDU l'adoption du 2^e projet de règlement 2019-004 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 et visant à ajouter un usage dans la grille 33-l.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que ce Conseil autorise la direction générale à préparer une liste référendaire pour l'ouverture du registre des personnes habiles à voter pour le règlement 2019-004.

Que ce Conseil fixe au 18 mars 2019, la date d'ouverture du registre référendaire pour ledit règlement si la procédure est nécessaire.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2019-03-108 LISTE RÉFÉRENDIAIRE ET OUVERTURE DE REGISTRE 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 2019-005

ATTENDU l'adoption du 2^e projet de règlement 2019-005 modifiant le règlement de zonage 2004-03-03 en y ajoutant les usages utilité publique et administration publique dans la zone 51-A.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil autorise la direction générale à préparer une liste référendaire pour l'ouverture du registre des personnes habiles à voter pour le règlement 2019-005.

Que ce Conseil fixe au 18 mars 2019, la date d'ouverture du registre référendaire pour ledit règlement si la procédure est nécessaire.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 QUESTION DU PUBLIC

2.1 2019-03-109 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que cette séance extraordinaire soit levée à 14h08.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 6 mars 2019.

Hélène Bélanger
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce 6 mars 2019.

Christian Beauchamp
Maire